



P.V. DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR

le 17-10-2015 à CLICHY

Comme prévu à l'ordre du jour, le Président ouvre la séance à 11 heures.

Présents : Mmes ALESSANDRA - AVENARD-PROUST - JEGOU - PIQUEREL

Ms BALLY - BREDIN - CALLEJON - DEBSKI - GODART

Absents excusés : Mme MACHADO et M. IMBERT

Lecture du PV de la précédente réunion, il est accepté avec 6 voix pour et 3 voix contre.

RAPPORT FINANCIER

Le compte courant a besoin d'être alimenté. Un virement de plus de 3 000 €, prélevé sur notre compte placement à la Société Générale, va devoir être fait.

La N.E. enregistre une baisse notable de son déficit (moins de 1 000 €) grâce à la bonne volonté et au travail des organisateurs.

L'achat d'un ordinateur à Pascal BALLY s'est avéré indispensable.

COOPTATION :

Le Comité a voté la cooptation de Valérie BEJOTTES qui est acceptée à l'unanimité en remplacement de Laurent JEUDY pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur. Cette cooptation sera soumise aux votes de l'A.G.

RAPPORT ADMINISTRATIF

Les nouveaux statuts du DCF et le règlement intérieur ont été finalisés ; ils paraîtront un mois avant l'A.G. 2016, avec la convocation.

Le Président fait un comparatif des adhésions des 3 dernières années :

2013 : 443 adhérents dont 108 signataires de la charte

2014 : 339 adhérents dont 38 signataires

2015 : 357 adhérents dont 68 signataires.

A ce propos, il est bon de rappeler que le minimum requis lorsque l'on a signé la charte reste l'examen oculaire et la radio des hanches.

Le bulletin d'adhésion 2016 est en préparation et paraîtra dans la prochaine revue.

Le montant de la cotisation reste inchangé en 2016.

ADHESIONS :

A la question pourquoi le renouvellement d'adhésion de Romain PORTMANN a été refusé : ce refus est la conséquence de ses insultes sur FB concernant le Président. Il manque ainsi à l'obligation de politesse et de courtoisie qui doit présider aux rapports des sociétaires entre eux. Romain PORTMANN a été averti par courrier recommandé accompagné du remboursement de son engagement.

COMMISSION D'ELEVAGE

Serge DEBSKI alerte le Comité sur l'attitude de certains juges qui ne comptent pratiquement plus les dents. Les juges devraient être sensibilisés sur ce problème. En cas de litige un dentiste habilité devrait être désigné comme cela se faisait autrefois avec Jean-Richard DUBOUILLE.

Protocole requis : chiens déjà exposés, une attestation de Claude CALLEJON sera suffisante. Les jeunes chiens devront avoir une radio panoramique de la mâchoire et un certificat vétérinaire validés par la commission d'élevage.

On rappelle également que les juges ne doivent plus confirmer les chiens à oreilles taillées ou encore à domicile.

<i>26 juillet</i>	<i>Lorraine</i>	
<i>17 août</i>	<i>Bretagne</i>	
<i>18 septembre</i>	<i>Ile de France</i>	<i>juge : Jay HORGAN (G.B.)</i>
<i>25 septembre</i>	<i>La Réunion</i>	
<i>25 septembre</i>	<i>Nord</i>	
<i>2 ou 9 octobre</i>	<i>Languedoc-Roussillon</i>	

SPECIALES 2016 :

<i>9/10 janvier</i>	<i>Vincennes CACIB</i>	<i>Hans van den Berg (NL)</i>
<i>12/13 mars</i>	<i>Périgueux CACIB</i>	<i>Angélique HEYNARD</i>
<i>23/24 avril</i>	<i>Lyon CACIB</i>	<i>Claude CALLEJON</i>
<i>15/16 mai</i>	<i>Nationale d'élevage</i>	
<i>29 mai</i>	<i>Bailleul-Thérain CAC</i>	<i>Benoît THEVENON</i>
<i>12 juin</i>	<i>l'Union CAC</i>	<i>Claudine METANS</i>
<i>3 juillet</i>	<i>Cognac CAC</i>	<i>Jean-Paul KERIHUEL</i>
<i>30/31 juillet</i>	<i>Dieppe CAC</i>	
<i>7 août</i>	<i>Châtellguyon CAC</i>	<i>John SIGVEBERG (Suède)</i>
<i>8/9 octobre</i>	<i>Orléans CACIB</i>	<i>Maria Joao MELLA (P)</i>
<i>30 octobre</i>	<i>Castres CAC</i>	<i>Carole BARD</i>
<i>6 novembre</i>	<i>Metz CACIB Peter van MONTFOORT (NL)</i>	
<i>12/13 novembre</i>	<i>St Etienne CACIB</i>	<i>Boris CHAPIRO</i>
<i>26/27 novembre</i>	<i>Marseille CACIB</i>	<i>Raymond SOULAT</i>
<i>3/4 décembre</i>	<i>Rouen CACIB</i>	<i>Lynn GLASS</i>
<i>10 décembre</i>	<i>Nantes CAC</i>	<i>Christiane LAFAY</i>
<i>11 décembre</i>	<i>Nantes CACIB</i>	<i>Anna TIETS (Russie)</i>

N.E.

Le site de Fontainebleau est à retenir en 2016 car le cadre est plaisant et les parkings sont vastes. Il faudra revoir la restauration. La date de la Pentecôte est retenue sauf avis contraire de la SCC ou de la SCIF.

SITE WEB :

En reconstruction pour être encore plus attractif et dynamique.

REVUE :

Suite aux problèmes de Sandy MACHADO pour collecter et préparer la revue, le club n'a pas édité de revue depuis 10 mois ; cela devient embarrassant car les adhérents se plaignent. Virginie PIQUEREL et le Président vont finaliser ensemble la revue afin qu'elle paraisse en novembre.

TESTEUR :

Franz BEJOTTES pose sa candidature en tant que testeur. Le comité accepte que cette demande soit votée dans un futur comité.

MODIFICATION DU TAN :

Cette demande de modification, votée lors du dernier comité et rejetée, engendre encore des discussions. Le Président propose un tour de table pour que chacun exprime son opinion.

***Virginie** : trouve que puisque l'on a le choix au TC on devrait l'avoir au TAN.*

***Stéphanie** : Est du même avis que Virginie mais demande que l'agression soit faite sur le maître et non sur le chien.*

***Claude** : Pourquoi ne pas donner aux gens la possibilité de choisir ?*

***Eliane** : Pense que le chien est perturbé par le costume ; préférerait avoir le choix.*

***Geneviève** : Pourquoi un chien de ring mord la frabo et pas le contraire ? Le chien défend-il toujours son maître ? Avec la frabo c'est de l'auto-défense.*

***Serge** : Pense que les chiens ont changé. Ils sont plus stables, ni pires ni meilleurs. Le chiot qui démarre sur la manche acquiert l'instinct de proie ; le faire travailler sur un costume demande des mois de temps perdu pour le RCI. Il est pour le choix.*

Pascal : de l'avis de Serge. Souligne que l'on a le TAN le plus difficile toutes races confondues. En Allemagne les chiens ne sont pas pires qu'en France et ils ne connaissent pas le costume. Un gros mordeur peut être dangereux en famille.

Richard : Est, bien sûr, pour le choix puisque c'est sa proposition. Estime que le TAN est un leurre. Il n'y a plus d'aptitudes naturelles puisqu'il faut une licence et être affilié à un club, donc le chien travaille.

INTERVENTION DU PRESIDENT :

RESUME DE L'INTERVENTION AU BUREAU DU DCF LE 17/10/2015

CONCERNANT LE REGLEMENT DU TAN

Avant-propos

Le Dobermann est un chien du 2eme groupe dit « Chien de garde et de défense » Nos tests ont été établis pour permettre d'évaluer entre autre l'instinct naturel de la race dont nous avons la charge

Notre standard stipule *La recherche d'un tempérament et d'un mordant d'intensité moyenne*

La recherche d'un Dobermann facile à éduquer et plein de zèle au travail.

Le Dobermann doit être efficace, courageux et d'un caractère bien trempé. Il est très attentif à son environnement, il s'adapte aux circonstances et on apprécie qu'il soit sûr de lui et fiable. (Les chiens peureux, agressifs, instables sont à écarter de l'élevage.)

Le Règlement du TAN

Outre la sociabilité et la sérénité lors du coup de feu, le chien doit être capable de montrer son instinct de défense et d'opposition lors de l'agression de son maître « mordre n'étant pas nécessaire »

La demande

Serait d'autoriser la manche RCI lors des tests d'aptitude naturelle.

-les arguments entendus sont que le port de cette manche ferait gagner du temps aux préparations des chiens de RCI et leur permettrait de ne pas interrompre celles-ci.

- les arguments lus font référence à la ZTP et au test de campionatoo en Italie, épreuves qui utilisent la manche, dans ces deux cas la cessation n'est pas demandée et elles sont sans agression du conducteur. Ce sont là deux épreuves

basées sur le conditionnement des chiens à la manche ; ces deux épreuves s'apparentant plus à notre test d'aptitude au travail le TAT

-J'ai entendu aussi que cela permettrait de garder les sujets sur un seul accessoire de mordant facilitant ainsi le travail RCI

***Le problème** c'est que le travail et les entraînements RCI se font par le **CONDITIONNEMENT** au mordant en récompensant le chien de sa prise en lui laissant la manche dans la gueule , ceci sans l'agression du conducteur par l'assistant, mais par la sollicitation du chien, soit par le jeu, soit par l'excitation pour le déclanchement au mordant.*

Qu'un chien morde une manche ne permet pas de déduire que le chien défendrait son maître en cas d'agression comme il est demandé au Tan.

Le conditionnement c'est quoi : C'est simplement une procédure d'apprentissage au centre des théories d'[Ivan Pavlov](#).

Pour ce qui nous concerne avec la manche RCI, le principe consiste à récompenser le chien quand il applique bien un ordre

Le conditionnement c'est l'apprentissage à « répéter un comportement »

En schématisant, la séquence de conditionnement est la suivante: et ne concerne que le chien.

1)-Créer un stimulus capable de déclencher chez le chien le désir d'accéder à la manche,

2) Actionner le comportement mordant du chien en l'aidant parfois dans sa prise.

3)-La prise sera suivie par la récompense de l'exercice : transformer en jouet « la manche », le chien repartant avec elle dans la gueule.

Le chien a accompli une action suite à une sollicitation, et il a reçu une récompense

Les répétitions de l'entraînement en utilisant toujours la même technique fondée et basée sur le réflexe conditionné, en réaction aux stimuli de l'homme assistant, qui a déclenché la recherche de la satisfaction du chien, qui après sa prise recevra sa récompense, ceci à fréquences déterminées pour obtenir du chien le comportement, le conditionnement désiré

Des chiens très faibles et conditionnés pourront obtenir ce test d'instinct qui ne le sera plus, puisque seront jugés des chiens « montés » . Démonstration a été

faite très récemment lors de rassemblements de ce qui se produira si la manche est acceptée un jour pour le TAN

Faciliter nos tests nous l'avons fait il y a quelques années pour les adapter au chien de RCI en proposant le bras, cela est suffisant. Pour rafraîchir les mémoires avant ces changements l'assistant sortait de sa cachette les deux bras en l'air pour la simulation d'agression du conducteur. Les caractères de nos Dobermanns ont-ils baissé à ce point pour accorder au conditionnement sur la manche RCI la valeur d'un test d'aptitude naturel ?

Pourquoi rester sur notre règlement TAN

-Le Tan a été établi pour permettre d'évaluer l'instinct naturel de la race et pour soutenir la sélection, préservant ainsi la qualité du cheptel.

Il a permis l'amélioration du cheptel ce que chacun s'accorde à dire.

-Le Dobermann doit rester un « Chien de garde et de défense »

-Le Dobermann doit être efficace, courageux et d'un caractère bien trempé

-Il doit être capable de montrer son instinct de défense et d'opposition lors de l'agression de son maître

-le Tan recherche les aptitudes naturelles du chien à défendre son maître alors que le conditionnement à la manche masque le naturel et ne démontre rien sur les capacités à défendre du chien

-Dans le cas du choix de la manche RCI pour le Tan cela permettra uniquement de juger le conditionnement du chien à la manche et pas l'instinct de défense demandé

-Pour tous les éleveurs il est important de garder le test TAN tel quel qu'il est, en effet il est le seul test de sélection du cheptel à aider la reproduction basée sur l'instinct et la stabilité, en effet un chien peu préparé réussit généralement cette épreuve.

-Seul le costume ring au TAN permet de protéger les assistants, en laissant la possibilité dans la partie courage du test à tous chiens de s'interposer, mordre n'étant pas nécessaire pour l'obtention du TAN. Il y a une grande différence entre le conditionnement à la manche et l'instinct naturel demandé et recherché au Tan.

-Beaucoup de dob, et ceci depuis de longues années, travaillant le RCI ont réussi leurs TAN dans les mêmes proportions que les sujets travaillant

dans d'autres disciplines. Les résultats des Tan de plusieurs années sont disponibles sur notre site et leur lecture le confirme.

Les dispositions que nous prenons au DCF sont très importantes car elles conditionnent les évolutions de la race, seule la vision du Dobermann du futur est à prendre en considération. L'amélioration de la race, notre travail, passe forcément par nos tests de club et principalement par le Tan, seul le Dobermann est important ; tout ce qui est d'ordre personnel est sans importance. Pour information : 93 % des propriétaires de Dobermanns ne travaillent pas avec leurs chiens, mais ils ont choisi un Dob guidés par la réputation de la race qui est celle d'être des chiens de famille mais aussi des chiens dissuasifs et de garde et certainement pas celle d'un chien uniquement de compagnie.

Gardons à l'esprit que les futurs propriétaires s'attendent à trouver un dobermann équilibré et protecteur de sa famille

Dans le cas où la manche RCI serait utilisée pour le Test Aptitude Naturelle il n'existera plus de différence avec le Test Aptitude au Travail, alors la fin du Tan serait annoncée et les jugements faussés sur les comportements et caractères des chiens bien conditionnés.

Je terminerai avec un extrait d'un courrier de François Striby Président du DCF pendant 36 ans. Il nous disait que « son but principal avait été de donner une meilleure renommée au Dobermann et que le club avait réussi l'exercice grâce aux Tan et aux séances de sélection »

Pour finir, que les dobermanns nous laisse voir leurs instincts à l'aide du règlement du Tan tel qu'il existe ; cherchons à améliorer notre cheptel tant sur le plan esthétique que du comportement. Restons dans l'esprit du créateur de la race pour un Dobermann équilibré capable de s'interposer en cas d'agression de son maître, ce que cherche à démontrer le TAN. L'amélioration de la race ne pourra se faire qu'avec les éleveurs et propriétaires qui auront pris soin de garder le caractère décrit au standard du Dobermann.

COURRIER :

Validation comme juge de Claudine METANS.

DIVERS

Le cas Sandrine LOSQ est à nouveau évoqué suite aux nouvelles plaintes reçues.(sous l'affixe la Ferrière du Haut Clocher) ; La SCC lui a supprimé son affixe durant 2 ans. Le club n'est à ce jour pas intervenu mais son comportement vis-à-vis du DCF n'est plus acceptable

Tous les sujets ayant été abordés, le Président lève la séance à 17 heures.

Le Président

Jean-Paul GODART

La Secrétaire

Geneviève ALESSANDRA